

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 D 01252 Numéro SIREN : 538 287 061 Nom ou dénomination : AB LITIS - Société d'avocats PÉLOIS - AMOYEL-VICQUELIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2020 sous le numéro de dépôt 15377

SELARL AB-LITIS

DÉPÔT DU

DOSSIER ANNUEL AU :

31/12/2019



24 DEC. 2020

15377

Bilan Actif

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

31/12/2019				31/12/2018
Brut		Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	3 808	233	3 575
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
ACTIF IMMOBILISE	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles	1 737	261	1 476
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
ACTIF IMMOBILISE	Prêts			
	Autres immobilisations financières	60		60
	TOTAL (II)	5 605	493	5 112
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	75 975		75 975
	Autres créances	9 821		9 821
ACTIF CIRCULANT	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	7 889		7 889
	Charges constatées d'avance	3 508		3 508
	TOTAL (III)	97 193		97 193
	COMPTES DE REGULARISATION			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)	102 798	493	102 305

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

60

(3) dont créances à plus d'un an

60

DOSSIER COMPTABLE

Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Reserve légale	1 000	1 000
	Reserves statutaires ou contractuelles		
	Reserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	62 182	37 724
	Résultat de l'exercice	(5 798)	24 458
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	67 384	73 182
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	4 667	4 667
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 802	10 632
	Dettes fiscales et sociales	20 452	29 338
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	34 920	44 637
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	102 305	117 819
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(5 797.54)	24 457.92
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	34 920	44 637
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Détail de l'Actif

	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	5 111,74	5.00	60,00	0.05	5 051,74	N.S.
Concessions brevets et droits similaires	3 575,29	3.49			3 575,29	
20500000 LOGICIELS	3 808,00	3.72			3 808,00	
28050000 AMORTISSEMENT LOGICIEL	(232,71)	-0.23			(232,71)	
Autres immobilisations corporelles	1 476,45	1.44			1 476,45	
21830000 MATERIEL INFORMATIQUE	1 737,00	1.70			1 737,00	
28183000 AMORT. MATERIEL INFORMATIQUE	(260,55)	-0.25			(260,55)	
Autres immobilisations financières	60,00	0.06	60,00	0.05		
27500000 DEPOT ET CAUTIONNEMENTS	60,00	0.06	60,00	0.05		
TOTAL III - Actif Circulant NET	97 193,09	95.00	117 759,02	99.95	(20 565,93)	-17.46
Créances clients et comptes rattachés	75 975,21	74.26	78 285,93	66.45	(2 310,72)	-2.95
041D COLLECTIF CLIENTS DEBITEURS	72 639,21	71.00	77 649,93	65.91	(5 010,72)	-6.45
41810000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	3 336,00	3.26	636,00	0.54	2 700,00	424.53
Autres créances	9 821,13	9.60	6 596,64	5.60	3 224,49	48.88
040D COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS			42,56	0.04	(42,56)	-100.00
42115000 SALAIRE LALAOUI ISABELLE	50,46	0.05	50,56	0.04	(0,10)	-0.20
43870000 ORG. SOCIAUX - PRODUITS A RECEVOIR	1 232,00	1.20			1 232,00	
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES SOCIETES	4 197,00	4.10			4 197,00	
44562000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO.	510,00	0.50			510,00	
44563000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS 5.5%	35,74	0.03	25,65	0.02	10,09	39.34
44565000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS 10%	79,44	0.08	37,55	0.03	41,89	111.56
44568000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS 20%	2 045,50	2.00	2 329,83	1.98	(284,33)	-12.20
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	515,58	0.50	1 115,89	0.95	(600,31)	-53.80
46870000 DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	1 155,41	1.13	2 994,60	2.54	(1 839,19)	-61.42
Disponibilités	7 889,04	7.71	27 907,45	23.69	(20 018,41)	-71.73
51210000 CIC BANQUE	7 889,04	7.71	27 907,45	23.69	(20 018,41)	-71.73
Charges constatées d'avance	3 507,71	3.43	4 969,00	4.22	(1 461,29)	-29.41
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	3 507,71	3.43	4 969,00	4.22	(1 461,29)	-29.41
TOTAL DU BILAN ACTIF	102 304,83	100.00	117 819,02	100.00	(15 514,19)	-13.17

Détail du Passif

	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	67 384,39	<i>65,87</i>	73 181,93	<i>62,11</i>	(5 797,54)	<i>-7,92</i>
Capital Social ou individuel	10 000,00	<i>9,77</i>	10 000,00	<i>8,49</i>		
10130000 CAPITAL SOCIAL	10 000,00	<i>9,77</i>	10 000,00	<i>8,49</i>		
Réserve légale	1 000,00	<i>0,98</i>	1 000,00	<i>0,85</i>		
10610000 RESERVE LEGALE	1 000,00	<i>0,98</i>	1 000,00	<i>0,85</i>		
Report à nouveau	62 181,93	<i>60,78</i>	37 724,01	<i>32,02</i>	24 457,92	<i>64,83</i>
11000000 REPORT A NOUVEAU (CREDITEUR)	62 181,93	<i>60,78</i>	37 724,01	<i>32,02</i>	24 457,92	<i>64,83</i>
Résultat de l'exercice	(5 797,54)	<i>-5,67</i>	24 457,92	<i>20,76</i>	(30 255,46)	<i>-123,70</i>
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	34 920,44	<i>34,13</i>	44 637,09	<i>37,89</i>	(9 716,65)	<i>-21,77</i>
Emprunts et dettes financières divers	4 666,90	<i>4,56</i>	4 666,90	<i>3,96</i>		
16500000 DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	456,00	<i>0,45</i>	456,00	<i>0,39</i>		
45511000 C/C ASSOCIEE ME PELOIS	1 621,00	<i>1,58</i>	1 621,00	<i>1,38</i>		
45520000 C/C ASSOCIEE ME AMOYEL	2 589,90	<i>2,53</i>	2 589,90	<i>2,20</i>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 801,78	<i>9,58</i>	10 632,47	<i>9,02</i>	(830,69)	<i>-7,81</i>
040C COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEUR	6 594,32	<i>6,43</i>	3 937,11	<i>3,34</i>	2 657,21	<i>67,49</i>
40810000 FOURN - FACTURES NON PARVENUES	3 207,46	<i>3,14</i>	6 695,36	<i>5,68</i>	(3 487,90)	<i>-52,09</i>
Dettes fiscales et sociales	20 451,76	<i>19,99</i>	29 337,72	<i>24,90</i>	(8 885,96)	<i>-30,29</i>
42112000 SALAIRE NUNES FRANCK			633,47	<i>0,54</i>	(633,47)	<i>-100,00</i>
42820000 DETTE PROV. CONGES PAYES	2 602,49	<i>2,54</i>	3 258,23	<i>2,77</i>	(655,74)	<i>-20,13</i>
43100000 URSSAF	2 911,00	<i>2,85</i>	7 685,55	<i>6,52</i>	(4 774,55)	<i>-62,12</i>
43735000 RETRAITE	1 404,17	<i>1,37</i>			1 404,17	
43736000 PREVOYANCE	980,57	<i>0,96</i>			980,57	
43820000 CHARGES SOCIALES SUR CP	1 066,97	<i>1,04</i>	1 323,57	<i>1,12</i>	(256,60)	<i>-19,39</i>
43860000 ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER	323,00	<i>0,32</i>	463,00	<i>0,39</i>	(140,00)	<i>-30,24</i>
44400000 ETAT - IMPOTS SUR LES SOCIETES			984,00	<i>0,84</i>	(984,00)	<i>-100,00</i>
44551000 TVA A DECAISSER	3 032,00	<i>2,96</i>	5 268,00	<i>4,47</i>	(2 236,00)	<i>-42,44</i>
44562000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO.			140,00	<i>0,12</i>	(140,00)	<i>-100,00</i>
44572000 TVA COLLECTEE 20%	7 421,59	<i>7,25</i>	8 549,85	<i>7,26</i>	(1 128,26)	<i>-13,20</i>
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	106,00	<i>0,10</i>	106,00	<i>0,09</i>		
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER	603,97	<i>0,59</i>	926,05	<i>0,79</i>	(322,08)	<i>-34,78</i>
TOTAL DU BILAN PASSIF	102 304,83	<i>100,00</i>	117 819,02	<i>100,00</i>	(15 514,19)	<i>-13,17</i>

Annexe libre

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983, ainsi que du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général.

SELARL AB-LITIS AVOCATS

DOSSIER ANNUEL AU : 31/12/2019



DOSSIER FINANCIER

Tableau des Emplois et Ressources

		31/12/2019	31/12/2018
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles	3 808	
	Immobilisations corporelles	1 737	
	Immobilisations financières		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)		16 070
	TOTAL DES EMPLOIS	5 545	16 070
<i>Détermination de la Capacité d'autofinancement</i>	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(24 336)	5 218
	+ Transferts de charges (d'exploitation)	18 537	22 596
	+ Autres produits (d'exploitation)	31	20
	- Autres charges (d'exploitation)	40	13
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
	+ Produits financiers		
	- Charges financières		
	+ Produits exceptionnels	122	196
	- Charges exceptionnelles		
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
	- Impôts sur les bénéfices	(381)	3 559
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(5 304)	24 458
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	(5 304)	24 458
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)		
	TOTAL DES RESSOURCES	(5 304)	24 458
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(10 849)	8 388

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

		31/12/2019			31/12/2018
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	78 286	75 975	(2 311)	(9 535)
	Autres créances	11 566	13 329	1 763	2 256
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	89 852	89 304	(548)	(7 279)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	10 632	9 802	831	(6 553)
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	29 338	20 452	8 886	8 679
	TOTAL DETTES A COURT TERME	39 970	30 254	9 717	2 126
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		49 881	59 051	9 169	(5 153)
TRESORERIE	Disponible	27 907	7 889	(20 018)	13 541
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	27 907	7 889	(20 018)	13 541
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		77 789	66 940	(10 849)	8 388

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif

Du résultat à la trésorerie

31/12/2019		
Impact sur la trésorerie		
	Recette	Dépense
Votre résultat comptable est de		5 798
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	493	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation		5 304
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		
Apports et comptes courants		
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice		
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes		
Mais votre entreprise à des :		
Eléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		5 545
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		5 545
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	27 907	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à	17 058	
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés		
Variation des créances clients	2 311	
Variation des autres créances		1 763
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs		831
Variation des autres dettes		8 886
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation		9 169
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	7 889	

SELARL AB-LITIS AVOCATS

DOSSIER ANNUEL AU : 31/12/2019



DOSSIER FISCAL

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01012019 et clos le 31122019 Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service ou doit être déposée cette déclaration
SIE Rennes Nord
HOTEL DES IMPOTS
2 BOULEVARD MAGENTA BP 12301
35023 RENNES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SELARL AB-LITIS AVOCATS
6 RUE JEAN GUEHENNO

Identification du destinataire

35700 RENNES

651

Insp. IFU

332224

N° dossier

53828706100013

N° Siret

B ACTIVITE

Activités exercées (souligner l'activité principale) :

Activités juridiques

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

c RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 % Bénéfice imposable au taux de 28 % Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B) 6 179

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %

Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %

Autres plus-values imposables au taux de 19 %

Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %

Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐

Jeunes entreprises innovantes ☐

Zones franches urbaines
Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐

Pôle de compétitivité ☐

Entreprises nouvelles art.44 septies ☐

Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐

Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐

Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS

(cf la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale

d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

(cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

COMPTABILITE EXPERT

OGA/OMGA ☐

Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : Cabinet BLV Associés

14 BD DU MAINE DE LA JOSSERIE
35740 PACE

02 99 60 15 03

I
- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

A RENNES

le 14/04/2020

Signature et qualité du déclarant

PELOIS S. / AMOYEL A.

CO-GERANTES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SELARL AB-LITIS AVOCATS**
et Date de clôture de l'exercice **31122019**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 15 % (art. 219 I a <i>ter</i> et a <i>quater</i> du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

1 BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 6 RUE JEAN GUEHENNO		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 3 8 2 8 7 0 6 1 0 0 0 1 3		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31122019					
		N-1 31122018					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
		Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC	233	3 575	
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AC			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AL	261	1 476	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
			Autres participations	CU	CV		
			Créances rattachées à des participations	BB	BC		
			Autres titres immobilisés	BD	BE		
			Prêts	BF	BG		
			Autres immobilisations financières *	BH	BI	60	60
TOTAL (II)		BJ	5 605	BK	493	5 112	60
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	75 975	78 286	
		Autres créances (3)	BZ	CA	9 821	6 597	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE			
Disponibilités		CF	CG	7 889	27 907		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	3 508	4 969		
	TOTAL (III)	CJ	97 193	CK	97 193	117 759	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	102 798	IA	493	102 305	117 819
Renvois (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	60	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SELARL AB-LITIS AVOCATS										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
IN CORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	3		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF	3 808		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD	1 737	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LJ		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	1 737		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	60	1U		1V				
TOTAL IV				LQ	60	LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	60	ØH		ØJ	5 545		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
IN CORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	3 808	1X			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencs et am des constructions	IS		MG		MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst gales, agencs, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	1 737	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	1 737	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ				
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	60	2G				
TOTAL IV		I3		NJ		NK	60	2H				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	5 605	ØM	

5 bis

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2			5	6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4,
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROMSION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROMSION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

• Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS										Néant ☒ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF	233	PG		PH	233	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM	261	QN		QO	261	
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
TOTAL III			QU		QV	261	QW		QX	261	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ON		OP	493	OQ		OR	493	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3			S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1			T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6			U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4			V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2			W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9			X1	
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM				NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non ventile (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventile (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventile (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à évaluer							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS							Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D			
		6E	6F	6G	6H			
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5			
		9U	9V	9W	9X			
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF					
		UG	UH					
		UJ	UK					
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C G I							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT	60	UV	60	UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX	75 975		75 975			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)				Z1						
	Personnel et comptes rattachés				UY	50		50			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	1 232		1 232			
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	4 197		4 197			
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	3 186		3 186			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN						
		Divers			VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 155		1 155			
	Charges constatées d'avance				VS	3 508		3 508			
	TOTAUX				VT	89 364	VU	89 364	VV		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	456		456						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	9 802		9 802						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 602		2 602						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 686		6 686						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	10 560		10 560					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	604		604					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	4 211		4 211						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	34 920	VZ	34 920						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques		VL	4 211	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.						

9 DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS						Néant ☐		Exercice N, clos le 31122019			
I. REINTEGRATIONS						BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)								WD		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles								WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)								WF		
	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)								WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))								RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WI		
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)								XX		
	Amendes et pénalités								WJ		
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*								XZ		
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	(381)		
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)								I8		
	- imposées au taux de 0 %								ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *								WN		
	- Plus-values nettes à court terme								WO		
- Plus-values soumises au régime des fusions								XR			
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3	
								TOTAL I	WR	(381)	
II. DEDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WS	5 798
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WT	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme								WV		
	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WH		
	- imposées au taux de 0 %								WP		
	- imposées au taux de 19 %								WW		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								XB		
	- imputées sur les déficits antérieurs								I6		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WZ		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								XA		
Régime des sociétés mères et des filiales *										ZX	
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)										2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZY	
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *										XD
	Majoration d'amortissement *										XF
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5		
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA		
	Zone franche urbaine-TB (art. 44 octies et octies A)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB		
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI		
Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
			Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2	
III. RESULTAT FISCAL								TOTAL II	XH	5 798	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								XI			
bénéfice (I moins II)											
déficit (II moins I)											
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RESULTAT FISCAL								BENEFICE (ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	0	
								XO	6 179		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise <u>SELARL AB-LITIS AVOCATS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	6 179	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	6 178	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 669	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne W1		↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS										Néant ☐			
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	37 724	AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	24 458			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	OF	62 182		Report à nouveau	ZG	62 182						
					TOTAL II		ZH	62 182					
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	36 661	36 675						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8				XQ	22 162	21 829						
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 052	4 880						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	27 962	26 606						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	93 838	89 989						
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW							
- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	9 390	9 172							
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	9 390	9 172							
T V A	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	49 758	49 442						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	14 965	13 669						
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *				OB	58 331							
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%						
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0								
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL							
			Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC							
	Groupe résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO							
			Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS					Néant ☒		
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)	
⑧	⑨	⑩	⑪	⑫	⑬	⑭	
			19%	15% ou 12,80%	0%		
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))		(A)	(B)		(C)	
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)			(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SELARL AB-LITIS AVOCATS**

Néant ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ❸	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❹	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ❺		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS AVOCATS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019 Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	2	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	245 293	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	30 713	
TOTAL 1	OX	276 006	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	31	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	31	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	3 712	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	64 712	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	40	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	68 463	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	207 574
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	207 574
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	276 006	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	01/01/2019	GZ 31/12/2019
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

☒ (1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 53828706100013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SELARL AB-LITIS AVOCATS

ADRESSE (voie) 6 RUE JEAN GUEHENNO

CODE POSTAL 35700

VILLE RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PELOIS Prénom(s) SYLVIE
Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 29081974 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE
Adresse : N° Voie LA VILLE OLIVIER
Code postal 35140 Commune MEZIERES SUR COUESNON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique AMOYEL Prénom(s) AMELIE
Nom marital VICQUELIN % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 08041978 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE
Adresse : N° 3 Voie RUE DE LA PARBATTE
Code postal 35520 Commune LA MEZIERE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 2069-RCI-SD
(2020)

Formulaire obligatoire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION ET CREDIT D'IMPOT DE L'EXERCICE

Exercice clos le 31/12/2019 Au titre de l'année civile 2019 Néant

Dénomination de l'entreprise	SELARL AB-LITIS AVOCATS	N° Siren :538287061
Adresse	6 RUE JEAN GUEHENNO	35700 RENNES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés ☐ PME au sens communautaire ☒

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

Crédit d'impôt	Montant
----------------	---------

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

FOR - Crédit d'impôt formation dirigeants d'entreprise	381

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)	
Dont préfinancement	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

IV - MECENAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

[illegible]

DOSSIER DES IMMOBILISATIONS

1ABLIT - SELARL AB-LITIS AVOCATS

Edition des dotations

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Exprimé en euros

Número	Reg.	Sec.	Désignation	Qte rest.	Fournisseur	Date Acquis.			
Mode Taux Durée an-mois	Date amort.	Valeur entrée	Amort. début	Base	Dot. fiscale	Dérégatoire	Amort. fin	VNC	
Compte 20500000 LOGICIELS									
B91000	0000	0000	LOGICIEL - HEBERGEMENT TSE	1,00	FELIX INFORMATIQUE	25/10/2019 (Acq.)			
L 33,33 03 - 00	25/10/2019	3 808,00		3 808,00	232,71		232,71	3 575,29	
Sous-total		3 808,00	0,00	3 808,00	FL	232,71	232,71	3 575,29	
Compte 21830000 MATERIEL INFORMATIQUE									
B90700	0000	0000	ORDINATEURS	4,00	TLCI	19/07/2019 (Acq.)			
L 33,33 03 - 00	19/07/2019	1 737,00		1 737,00	260,55		260,55	1 476,45	
Sous-total		1 737,00	0,00	1 737,00	FL	260,55	260,55	1 476,45	
Compte 27500000 DEPOT ET CAUTIONNEMENTS									
B71100	0000	0000	DEPOT GARANTIE PARKING	1,00	FONCIA	06/11/2017			
N 0,00 00 - 00	06/11/2017	60,00		60,00				60,00	
Sous-total		60,00	0,00	60,00	0,00		0,00	60,00	
Total		5 605,00	0,00	5 605,00	FL	493,26	493,26	5 111,74	



Grégory BESNARD
Xavier LEBRETON
Emmanuel LORANT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

SELARL AB-LITIS AVOCATS

6 RUE JEAN GUEHENNO

35700 RENNES

Pacé, le 22/04/2020

Chères Mesdames,

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SELARL AB-LITIS AVOCATS, relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 qui se caractérisent par les données suivantes et comportant 45 documents :

- un total bilan de	102 305 €
- un chiffre d'affaires hors taxes de	245 293 €
- un résultat net comptable de	-5 798 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Nous vous prions d'agréer, Chères Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "E. LORANT", with a horizontal line underneath.

Emmanuel LORANT
Expert Comptable

Sociétés d'Expertise Comptable inscrites au Tableau de l'Ordre de la Région Bretagne
Commissaires aux Comptes membres de la Compagnie Régionale de Rennes

PACÉ

14 Boulevard Dumaine de la Josserie - 35741 Pacé Cedex 01
Tél. 02 99 60 15 03 - E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 225 000 € - Siret 487 752 248 00012 - APE 6920Z

RENNES

1 Quai Lamennais - BP 50219 - 35102 Rennes Cedex 03
Tél. 02 99 35 14 14 - E-mail : experts@blvassociés.com
SARL au Capital de 55 000 € - Siret 352 319 149 00030 - APE 6920Z

Sommaire

<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	43
<i>———— DOSSIER DES IMMOBILISATIONS ————</i>	44
<i>Immobilisations - Edition des dotations (fiscal seul)</i>	45

Sommaire

<i>Attestation</i>	1
----- DOSSIER COMPTABLE -----	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	5
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	6
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	7
<i>Détail de l'Actif</i>	8
<i>Détail du Passif</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
----- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS -----	13
<i>Annexe libre</i>	14
----- DOSSIER FINANCIER -----	15
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	16
<i>Tableau de Financement</i>	17
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	18
----- DOSSIER FISCAL -----	19
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	20
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	23
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	24
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	25
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	26
<i>2053 - Détail des produits et charges exceptionnels</i>	27
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	28
<i>BIC-RN 2054 bis - Ecart de réévaluation</i>	29
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	30
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	31
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	32
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	33
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	34
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	35
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	36
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	37
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	38
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	39
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	40
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	41
<i>2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt</i>	42

**SELARL AB-LITIS AVOCATS
35700 RENNES
DOSSIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2019**



Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros
Siège social : 6 rue Jean Guéhenno
35700 RENNES
RSC RENNES 538287061

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 20 JUIN 2020

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le la perte de 5.797,54 € de l'exercice de la manière suivante :

PERTE DE L'EXERCICE	5.797,54 euros
➤ en report à nouveau créditeur	-5.797,54 euros
➤ réserve légale	0,00 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

⇒ capital social	10.000,00 euros
⇒ report à nouveau créditeur	56.384,39 euros
⇒ autres réserves	0,00 euros
⇒ réserve légale	1.000,00 euros

SITUATION NETTE **67.384,39 euros**

Rappel des dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Aucun dividende n'a été versé aux cours des trois dernières années.

Vote de l'Assemblée Générale du 20 Juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

LA GERANCE